Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212900542-20260320-20260021-DE

N° 2026-021

LA FEUILLÉE

Nombre de conseillers :

- ❑ En exercice : 15
- ❑ Présents : 15
- ❑ Procuration : 0
- ❑ Votant : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : VOTE DU CFU 2025 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

L'an deux mille vingt-six le 20 mars
Le Conseil Municipal de la commune de LA FEUILLÉE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Date de convocation du conseil : 16 mars 2026

Madame Typhaine BODENéZ est nommée secrétaire de séance et Madame Catherine BONNAY, Secrétaire de Mairie comme secrétaire auxiliaire

PRÉSENTS : J DUMONTEIL, A SALMAS, A SPARFEL, T SELFTSICK, H LE GOLIAS, T BODENEZ, S CRAVEC, N PETIT, Y LE PAGE, Y JAOUEN, C SASSOT, M GY, P SUET, C DORVAL, M HOUSSIER

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3 ;

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard sur l'exercice 2026 ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget Eau et Assainissement de la commune de La Feuillée ;

Vu son rapport de présentation ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur DUMONTEIL, Maire, quitte la séance pour le vote du CFU ; Madame Haud LEGOLIAS, désignée Présidente, soumet ce CFU au vote.

Considérant que l'ensemble des résultats ont été transférés par délibérations concomitantes des structures concernées et le PV approuvé par délibération 2025-047 du 12/11/2025

Il y a lieu de clôturer le budget Eau et Assainissement 2025 par les résultats comme suit :

Investissement :93 079,13€
Fonctionnement 53 614,97€

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212900542-20260320-20260021-DE

Considérant les éléments susvisés ;

le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 3 ABSTENTIONS (C DORVAL, Y LE PAGE ET Y JAOUEN) ET 11 POUR, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget Eau et Assainissement,

- ARRETE le Compte Financier Unique 2025 du budget Eau et Assainissement,

- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean François DUMONTEIL

MAIRIE de LA FEUILLÉE

La secrétaire,
Typhaine BODéNEZ